

Beaucoup de chasseurs doivent au Sénégal leur première expérience de chasse en Afrique. Et nombreux sont ceux qui y retournent chaque année oublier les brumes hivernales sous le soleil de la brousse.

SAISON DE CHASSE :

Du 1er janvier au 30 avril



ZONES DE CHASSE :

2 Campements frontaliers situés proche de la Gambie au Sud-Est de l'aéroport international de Dakar dans la région de Kaolack.

De l'aéroport aux campements, il faut compter +/- 4 h de trajets

L'ensemble des deux zones représente une superficie de 85 000 hectares.

Distance entre les deux campements 70 kms pour 1 heure de route.

GIBIERS :

Ce sont d'excellentes zones pour les tourterelles, pigeons rogniers, pintades et gangas. Quelques francolins sauront déjouer vos manœuvres. Nous avons également une très bonne population de lièvres.

Le phacochère, seul « moyen gibier » est très présent sur les zones surtout sur le deuxième campement. Il se chasse à l'affût, à l'approche.

Quotas de tir par chasseur :

Francolins : 6 par jour

Pintades : 3 par jour

Pigeons verts ou rognier : 8 par jour

Lièvres : 3 par jour

Tourterelles : pas de quota

Gangas (se chasse que le matin) : pas de quotas

Phacochères : 1 (par séjour)



ACCES :

Vol direct Paris CDG / Dakar avec Air France ou Bruxelles / Dakar avec Bruxelles Airlines.

Vols tous les jours.

FORMALITES SANITAIRES

Pas de vaccination exigée. Vaccinations antitétaniques et poliomyélite conseillées.

Traitement antipaludéen (malaria) recommandé. Consulter votre médecin.

LE CAMPEMENT

Le premier campement possède 18 chambres climatisées avec douche et toilettes, une grande salle restaurant et un bar en bordure de la piscine.

Connexion wifi sur place.

Le deuxième campement possède 12 chambres climatisées avec douche et toilettes, bar-restaurant extérieur et piscine



CHASSE

Une journée de chasse commence par un copieux petit déjeuner vers 7h00 / 7h30. Puis, vers 08h30 les chasseurs embarquent dans les voitures à destination de la zone de chasse. Déjeuner 12h00, retour au campement pour une douche réparatrice et un plongeon dans la piscine avant le déjeuner. Ensuite sieste, avant le départ pour la passée, vers 16h00. Au programme, tourterelles et pigeons verts, quelques gangas, occasionnant de nombreux tirs ou une sortie aux phacochères.

VOGS CHASSATLAS – 11 Rue de Pommier 62 158 HUMBERCAMPS.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - E-mail : info@chassatlas.com - Site internet : www.chassatlas.com.

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 77 290 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris

SENEGAL

CHASSE AUX PETITS GIBIERS

PRIX PAR CHASSEUR SAISON 2025-2026

Chasse aux petits gibiers et/ou phacochère

6 jours de chasse

Chasseur	2 290 €
Personne accompagnante	900 €

LE FORFAIT COMPREND :

- L'accueil à l'aéroport de Dakar
- Les transferts de l'aéroport à la zone de chasse et retour,
- Tous les transports sur place dans l'exercice de la chasse,
- L'hébergement durant 7 nuits,
- La pension complète,
- L'organisation de la chasse avec les services de guides professionnels.
- La logistique de chasse
- Le permis de chasse et le port d'arme.
- Inclus également le tir des oiseaux.
- **Notre garantie financière Française (APST) obligatoire pour les agents de voyage et les frais de dossiers : 200 €**

LE FORFAIT NE COMPREND PAS :

- Le billet d'avion pour Dakar (comptez +/- 900 € par billet selon le délai de réservation et la compagnie)
- Le transport des armes : sur les vols Air France - 150 € aller/retour, sur les vols Brussels Airlines – 300 € aller/retour.
- Le supplément chambre individuelle, soit 20 € par personne concernée et par nuit,
- Les boissons alcoolisées.
Il est possible de choisir une formule "open bar", soit 250 € par chasseur pour le séjour, le bar est ouvert jusqu'à minuit.
- Les dépenses personnelles,
- Les pourboires aux auxiliaires de chasse et personnel du lieu d'hébergement, +/- 30 € par jour et par chasseur.
- Les cartouches à régler sur place (18 € une boîte de calibre 12 et 20 € calibre 20). Calibre 20 doit être commandé d'avance.
- La location d'un fusil (200 € pour le séjour /par chasseurs). Fusils semi-automatiques ou superposés en calibre 12 et 20.
- La location de la carabine soit 50 € par sortie balles incluses.
- Les taxes d'abatage pour les phacochères : 75 € pour un male et 150 € pour une femelle
- Journée supplémentaire de chasse :
- **Notre garantie financière Française (APST) obligatoire pour les agents de voyage et les frais de dossiers : 200 €**

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR CHASSER AU SENEGAL :

- Votre passeport international en cours de validité
- Votre carte Européenne d'armes à feu en cours de validité.
- Votre permis de chasser
- Attestation d'assurance responsabilité civile chasse valable au Sénégal.

VOGS CHASSATLAS – 11 Rue de Pommier 62 158 HUMBERCAMPS.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - E-mail : info@chassatlas.com - Site internet : www.chassatlas.com.

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 77 290 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris